

## 19<sup>ème</sup> Forum de l'Écologie Libérale : la gestion de l'eau

20 juin 2023

L'eau est une ressource précieuse qui revêt une importance capitale. En Belgique et en Wallonie, il est crucial de développer une gestion durable de l'eau afin de préserver cette ressource vitale pour les générations présentes et futures.

La Belgique, en raison de sa situation géographique, est confrontée à des défis spécifiques en matière de gestion de l'eau. En effet, le pays est traversé par plusieurs rivières et abrite un grand nombre de zones humides, de lacs, de sources et de nappes souterraines. La disponibilité de l'eau et sa qualité sont des enjeux majeurs qui nécessitent une attention particulière.

La gestion durable de l'eau implique de prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs, qu'il s'agisse des besoins domestiques, agricoles, industriels ou environnementaux. Il s'agit d'adopter une approche équilibrée qui vise à optimiser l'utilisation de cette ressource tout en préservant les écosystèmes aquatiques.

L'une des priorités de la gestion durable de l'eau est de garantir un approvisionnement en eau potable de qualité pour tous les citoyens. Cela nécessite des infrastructures adéquates pour le traitement de l'eau, ainsi qu'une surveillance constante de sa qualité afin de prévenir toute contamination.

La gestion durable de l'eau implique également une gestion responsable des eaux usées. Le traitement adéquat des eaux usées avant leur rejet dans l'environnement est essentiel pour éviter la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques. Des infrastructures modernes de traitement des eaux usées doivent être mises en place pour garantir un environnement sain et préserver la biodiversité aquatique.

### 1. Présentation de Florence Herry, Directeur général de L'AIDE

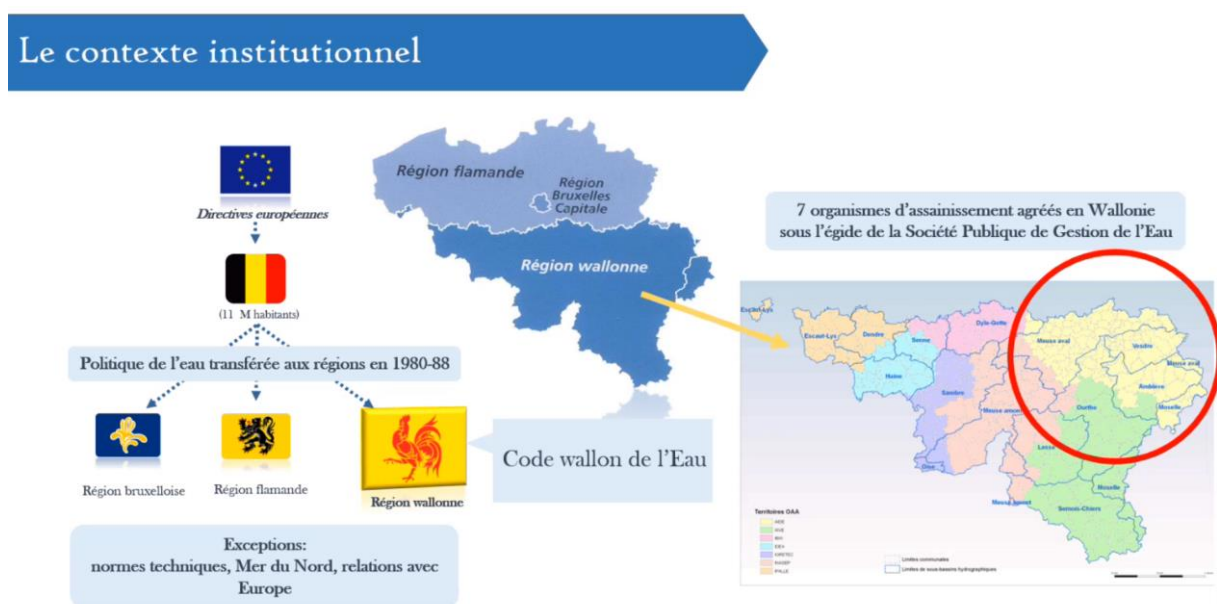
L'AIDE (Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège (AID à l'époque)) a été fondée en 1928 pour étudier, mettre en œuvre et exploiter le système dit de "démergement". Le démergement (né des suites de violentes inondations) est l'ensemble des moyens mis en place dans le but d'assurer l'évacuation efficace permanente de l'ensemble des eaux qui aboutissent dans la plaine affaissée suite à l'exploitation minière.

De plus, nous avons 74 stations d'épurations, 106 stations de pompage et 398km d'eaux usées. Tout ceci est financé par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau). Ensuite, nous occupons de l'égouttage en aidant les communes à l'exploitation de leurs égouts.

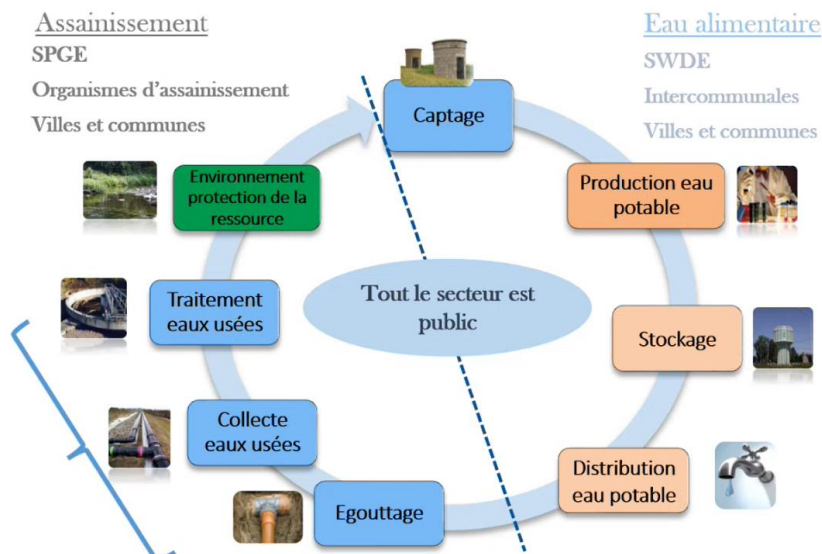
Par ailleurs l'AIDE a développé des services destinés aux communes sans rémunération prévue. Suite à une consultation de dix-huit villes et communes, une demande unanime a été exprimée pour divers services dans les domaines de compétence de l'AIDE. Un plan de développement des services aux communes a été établi et mis en œuvre depuis 2013. Ce plan propose cinq ensembles de services visant à aider les communes à intégrer la gestion du cycle de l'eau dans leur politique d'aménagement et de gestion du territoire. Ces services sont accessibles via un guichet unique et ne nécessitent pas la mise en œuvre de marchés publics au niveau communal. Le « Pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées à l'AIDE, tandis que les autres modules nécessitent des conventions spécifiques avec une rémunération appropriée.

Enfin, en ce qui concerne l'assainissement autonome, la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) a été confiée à la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau). Cette mesure vise à harmoniser les droits et devoirs des citoyens en matière d'assainissement de leurs eaux usées, qu'il s'agisse d'un régime collectif ou autonome. Depuis janvier 2018, l'AIDE est chargée de nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège, notamment les contrôles des systèmes d'épuration individuelle, le suivi de la plateforme informatique de la GPAA et les relations avec les vidangeurs agréés. Cette mission est financée par la SPGE via le coût-vérité à l'assainissement. C'est surtout grâce à l'Europe que des objectifs d'assainissement ont été fixés et qu'une véritable politique est mise en œuvre (par exemple, la SPGE a été créée en 2000 sous l'influence des obligations européennes). Ces politiques sont essentiellement régionales (l'épuration est assurée concrètement en Wallonie par 7 organismes d'assainissement autonomes ou OAA).

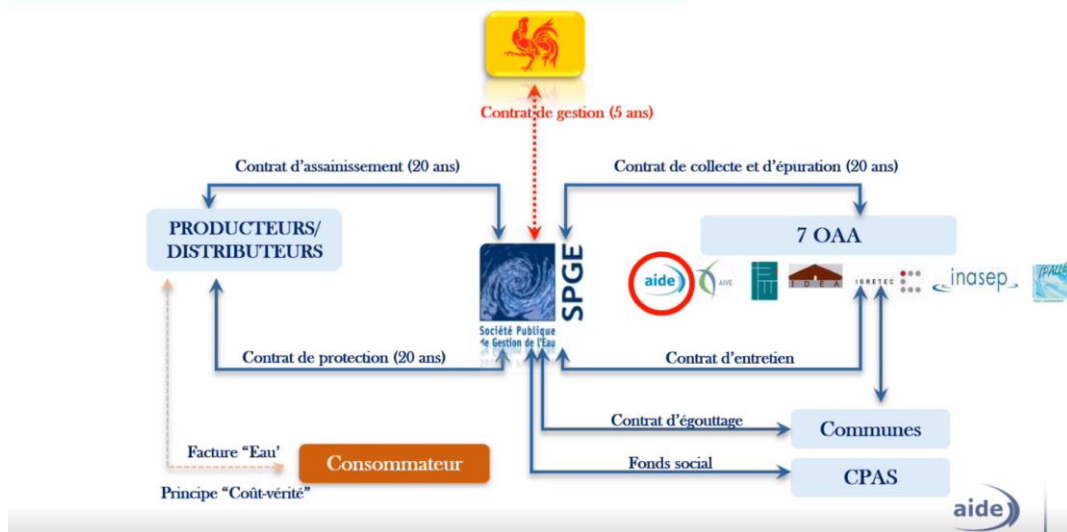
Ces développements visent à améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement, à fournir des services adaptés aux besoins des communes et des citoyens, et à garantir une utilisation responsable et durable des ressources hydriques.



Le cycle de l'eau est un secteur 100% public : du captage de la production à la distribution, à l'égouttage, à la collecte des eaux, à l'assainissement, tous les maillons de la chaîne sont d'origine 100% publique.

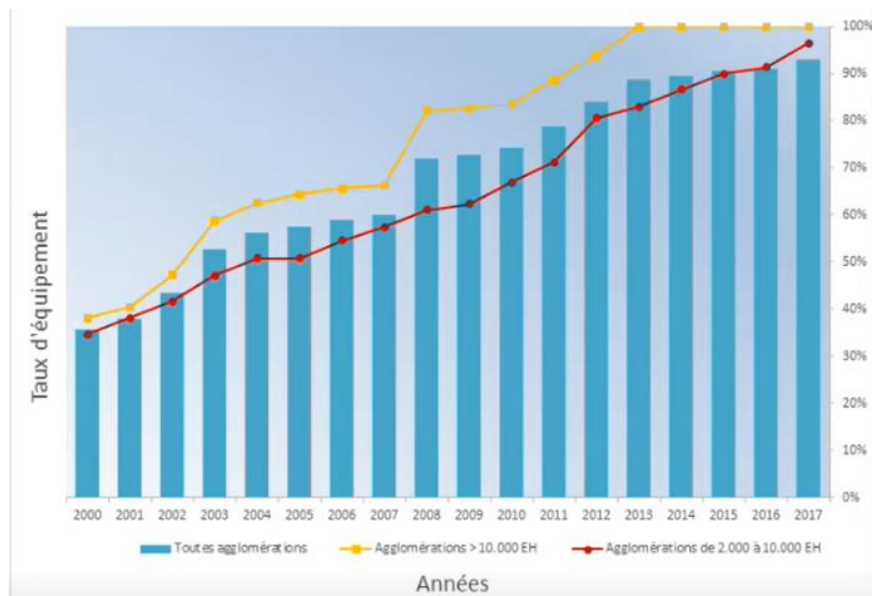


## Le contexte contractuel



Tous les assainisseurs de la Région wallonne ont un contrat de service avec la SPGE qui elle-même un contrat de gestion avec la Région. Du point de vue du consommateur, la moitié de sa facture d'eau va repartir vers les producteurs/distributeurs et l'autre moitié vers la SPGE. Sur une facture de 5€, on paie aux alentours de 2,30€ de coût vérité assainissement et 2,70€ de coût vérité distribution (la moitié pour faire venir l'eau et la moitié pour l'évacuer et la rendre au milieu naturel).

Au niveau des investissements, depuis 2000, plus de 4 milliards d'euros ont été investis en Wallonie par la création de la SPGE. Le taux d'équipement grimpe constamment (niveau d'infrastructures pour assainir les eaux)



Dans le futur, quelques défis principaux :

- Mieux collecter les eaux usées (professionnalisation et mutualisation de la gestion des égouttages communaux)
- Mieux traiter les micropolluants (2024 : obligation de traiter les produits pharmaceutiques et cosmétiques)
- Mieux traiter les agglomérations < 2000 EH (2024 : extension des obligations aux agglomérations entre 1000 et 2000 EH)
- Mieux s'adapter au changement climatique
- Réduire l'empreinte carbone (objectif 2040 : neutralité énergétique)
- L'intégration à l'économie circulaire
- Suivre l'Union européenne (s'adapter aux contraintes et directives)
- Suivi épidémiologique des eaux usées (en collaboration avec les autorités de la santé)

Messages principaux à retenir :

- Quels que soient les défis, il faut s'adapter au changement en permanence
- Le prix de l'eau doit-il rester tabou ? (si on veut intégrer tous les nouveaux enjeux, la volonté politique de bloquer le prix du CVA devient difficilement supportable)
- Les égouts doivent être gérés de façon professionnelle (il vaut mieux collecter les eaux usées et les organismes d'assainissement peuvent prendre le relais des communes)

## 2. Présentation de Cyprien Devillers, vice-président La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Brièvement, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) est une entité publique en Belgique qui joue un rôle clé dans la gestion et la protection des ressources en eau. La SPGE a été créée dans le but de coordonner les politiques et les actions relatives à l'eau au niveau régional, en mettant l'accent sur la préservation des ressources en eau et la gestion durable de celles-ci.

La SPGE est responsable de plusieurs domaines liés à l'eau, tels que la gestion des cours d'eau, la gestion des inondations, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et l'assainissement autonome. Elle travaille en étroite collaboration avec les autorités régionales, les communes et d'autres partenaires pour mettre en œuvre des projets et des actions visant à améliorer la gestion de l'eau en Belgique.

En tant qu'organisme public, la SPGE est chargée de veiller à ce que les ressources en eau soient utilisées de manière durable et équitable. Elle développe des politiques et des stratégies visant à garantir la qualité de l'eau, à prévenir les risques d'inondations, à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau et à préserver les écosystèmes aquatiques.

La SPGE joue également un rôle important dans la sensibilisation et l'information du public sur les enjeux liés à l'eau. Elle encourage la participation citoyenne et travaille à promouvoir une meilleure compréhension des enjeux de gestion de l'eau, en mettant en place des programmes de sensibilisation et des initiatives de communication.

### Les enjeux autour de l'eau

Toutes les civilisations se sont toujours développées autour de l'eau. Dans certaines régions d'Europe, il ne suffit plus de tourner le robinet pour avoir de l'eau sans problème. Le cycle de l'eau a été expliqué par la présentation précédente, mais il est intéressant de noter qu'en Belgique, nous avons une eau d'excellente qualité avec 80% de l'eau venant de source. Sur les 360 millions de mètres cubes d'eau qui sont produits annuellement en Wallonie, on en utilise réellement que la moitié.

Le Blue Plan qui est arrivé en Flandre il y a quelques années existe depuis plus de 10 ans en Wallonie avec un système d'autoroute de l'eau permettant d'interconnecter les eaux afin garantir toujours en quantité de l'eau sur l'ensemble du territoire wallon (certaines zones sont en stress hydrique en été comme le centre des Ardennes). On peut également utiliser de l'eau de carrière à condition de jouer sur sa minéralité ou l'utiliser pour des objectifs industriels.

En ce qui concerne les égouts, ils sont très peu renouvelés en Belgique comparé aux autres pays européens. C'est logique, car il s'agit d'un pouvoir des communes qui sont souvent exsangues. Dans certaines zones dites en assainissement individuel, il n'y a pas d'égouts pour la collectivité car c'est jugé trop cher, il existe donc des mini stations d'épuration individuelles. Les eaux assainies qui ne viennent pas de la source (surtout en Flandre) utilisent beaucoup plus d'énergie, et sont donc sensibles aux variations des prix de l'énergie.

Enfin, la SPGE travaille sur la protection des zones de production d'eau. Nous essayons d'avoir une maîtrise foncière sur ces zones. On contrôle une série d'activités potentiellement polluantes à proximité (routes, citernes de mazout, ...).

Nous avons trois types d'enjeux :

- Financiers :
- Prix de l'eau : n'a pas cru avec l'inflation alors que d'énormes surplus dans la rénovation par exemple existent. De plus, alors que de nombreux investissements sont nécessaires et qu'il y a du tissu économique, nous éprouvons des difficultés à trouver des entrepreneurs alors que cela demande peu de formation.
- Eux de pluies : diluent la densité de matière dans l'eau et génère de gros coûts pour la collectivité car on assainit deux fois plus d'eau.
- Digitalisation : nous sommes entre 5 à 10 fois moins équipés en personnel que dans le secteur de l'énergie
- Environnemental : les directives qui vont arriver visent à protéger la qualité. Je regrette que notre pays fasse très peu de lobbying. Quasiment toute la législation européenne est calquée sur ce qui se passe aux Pays-Bas car ils sont très actifs. Lorsque les normes passent, les Néerlandais sont donc les premiers sur le marché.
- Stratégique : il n'y a pas de coordination nationale pour les périodes de restriction alors que l'eau est un avantage compétitif pour la Wallonie. En termes des R&D, il y a une série de secteurs qu'il faut développer et nous y sensibilisons les universités. Il faut également chercher des partenariats grâce à des programmes européens (il y a de l'argent pour !). De plus, la conception de nombreux bâtiments doit être améliorée pour faciliter le cycle de l'eau.

*Q : Y'a-t-il des risques de pénuries d'eau en été en Belgique ? La consommation augmente-t-elle ?*

- Je ne peux répondre que pour la Wallonie mais cela devrait être sensiblement la même chose en Flandre. La consommation a diminué structurellement grâce à la chasse d'eau à double boutons (mais cette diminution plafonne désormais) et grâce à l'augmentation des douches. En ce qui concerne les pénuries, selon les recherches et les modélisations, nous n'aurions à priori pas de problème de quantité mais de répartition/d'assainissement dans certaines zones.
- Dans les grandes statistiques internationales, vous voyez parfois que la Belgique est en stress hydrique. Cela vient des calculs effectués par les Pays-Bas car ils rapportent les statistiques pour le Benelux. Leurs normes (ils sont les seuls à utiliser des normes différentes des autres pays européens) considèrent que les eaux prélevées pour refroidir les centrales nucléaires sont perdues. Or, les eaux pour le refroidissement d'une centrale est rejetée immédiatement dans le milieu.

*Q : Des petites innovations technologiques par exemple pour récupérer l'eau utilisée par sa douche sont-elles envisageables ?*

- Le changement de la chasse d'eau était techniquement assez simple. Par contre, pour ce genre de mécanismes, cela nécessitera des boucles sanitaires complexes et coûteuses. Tout dépendra donc du prix que cela engendrera.
- Il y a d'autres choses plus importantes à entreprendre d'abord. Dans nos régions, les problèmes ne sont pas vraiment sur les volumes d'eau disponibles mais sur la gestion des ressources. Par exemple, les stations d'épuration sont généralement dans le bas des vallées et cela nécessite donc du travail pour faire remonter l'eau.

*Q : Les projections futures prennent-elles en compte la production croissante d'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau ?*

- Par exemple, au niveau agricole, nous ne sommes pas capables de tout estimer. Dans l'absolu, nous assurons la continuité et pas les possibles ruptures technologiques. Néanmoins, je pense qu'en termes de volume d'eau, la production d'hydrogène sera assez anecdotique.

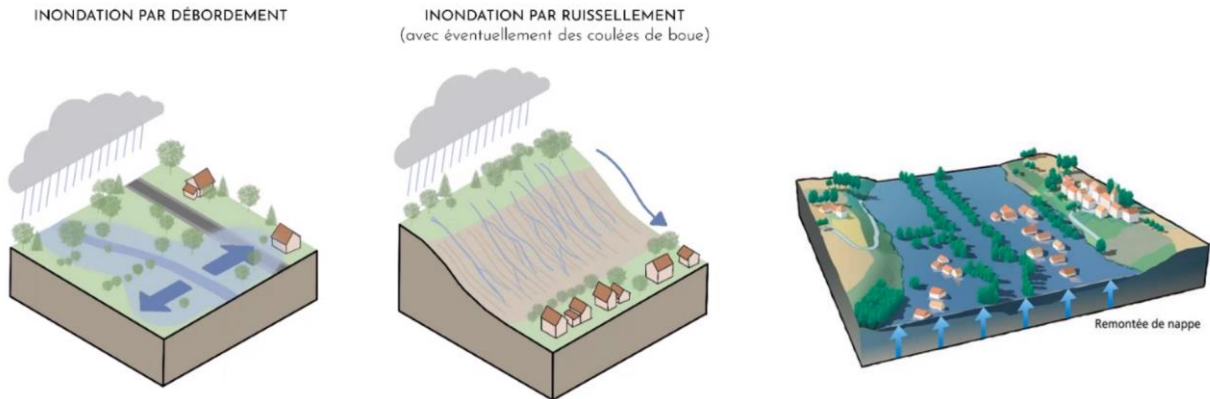
### 3. Présentation de Joël Privot, assistant en ingénierie urbaine et environnementale à l'ULG

Suite aux inondations de 2021, le ministre Borsus a lancé toute une série d'études et de masterplans sur certains quartiers excessivement sinistrés. Je viens donc ici faire le point sur la situation actuelle et future.

Au niveau terminologique, le risque est la combinaison d'une venue d'eau (l'aléa) venant percuter des milieux urbanisés (l'enjeu). Les cartographies d'inondations ne traitent que des événements antérieurs, contrairement aux projections des climatologues qui font des perspectives pour le futur. Le bassin versant est la zone géographique au sein de laquelle toute goutte d'eau qui tombe va se retrouver à l'exutoire. Cela implique donc une notion de solidarité, car toute commune qui fait un acte au sein du bassin versant a une responsabilité sur ce qui se passe en amont et en aval.

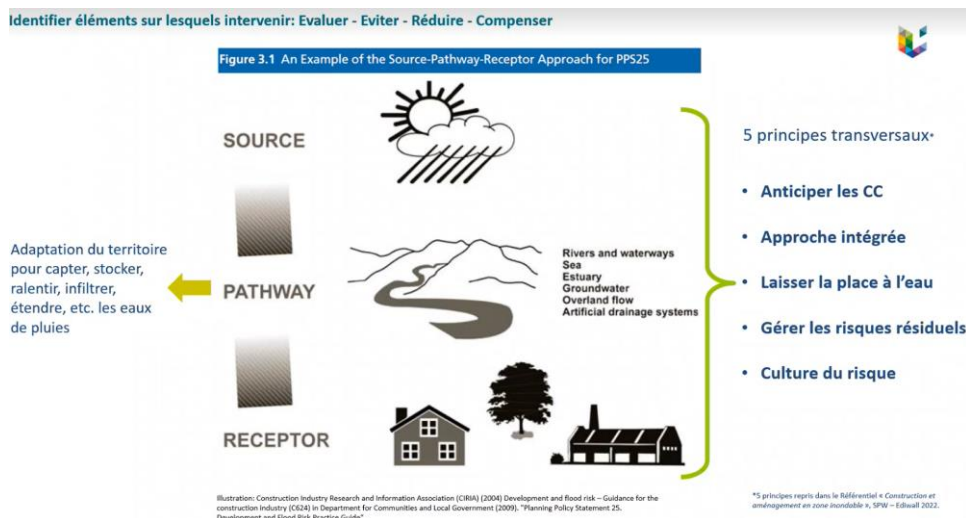
Un autre élément fondamental est la qualité des sols (alors que l'administration et les architectes n'ont aucune formation de pédologie ou de géologie). C'est important car la région touchée par les inondations a des sols très faibles et peu épais. Ces sites ont des roches essentiellement calcaires ce qui mène à des problématiques karstiques et de vallée sèche (à nouveau inconnues par les urbanistes et les architectes), où il y a des résurgences de source d'eau. En Région wallonne, il y a davantage de superficie concernée par des potentielles inondations par ruissellement que par débordement. De plus, une fois que les nappes sont chargées d'eau, elles remontent. Bien qu'il y ait une cartographie pour les débordements et les ruissellements, il n'y en a pas pour les remontées de nappe (contrairement à la France). De

plus, les galeries inondées des anciennes mines peuvent déverser des milliers de litres d'eau et provoquer des inondations.



D'après les climatologues, on risque de vivre encore plusieurs fois le même évènement pluvial d'ici 2050 (ce qui n'implique pas nécessairement la même réaction du territoire en termes d'inondations). Au-delà de 2050, on va par contre vers des temporalités beaucoup plus sèches. Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que les vagues de chaleur sont beaucoup plus problématiques et importantes en termes de morts que les inondations. On doit donc penser nos villes pour avoir des îlots de fraîcheur grâce à l'eau et la biodiversité. Il faut savoir qu'en travaillant sur la gestion de l'eau, on retravaille sur la gestion de biodiversité qui peut nous rendre toute une série de services pour juguler l'eau.

Seulement 10% du territoire est urbanisé, le gros du travail doit donc être effectué sur les 90% de territoires qui doivent retenir l'eau. On a donc une urbanisation assez ancienne, car dans notre vallée industrielle, la majorité du bâti date d'avant 1950. Le bâti va donc devoir être massivement adapté.

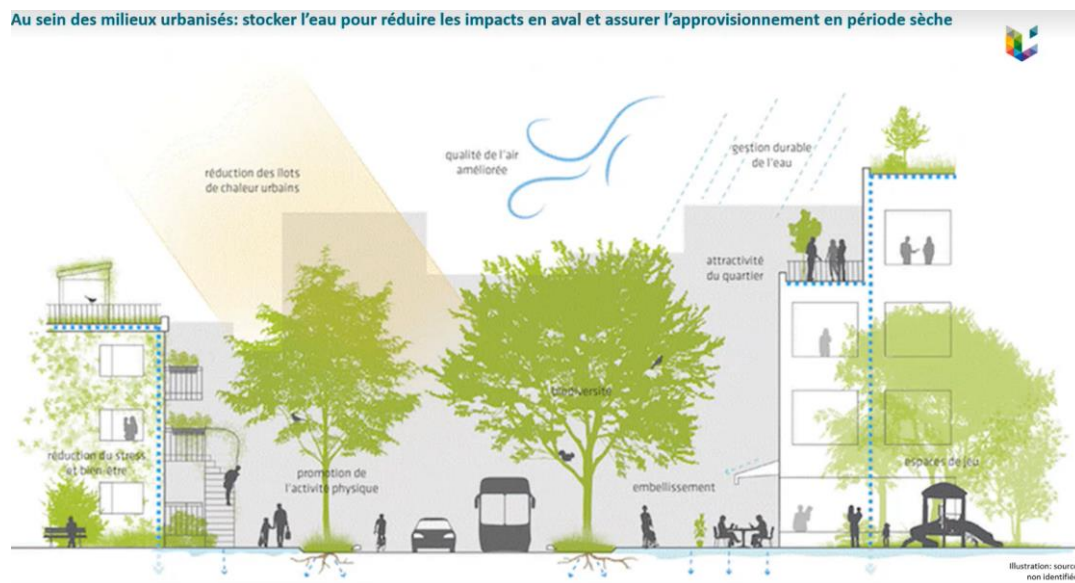




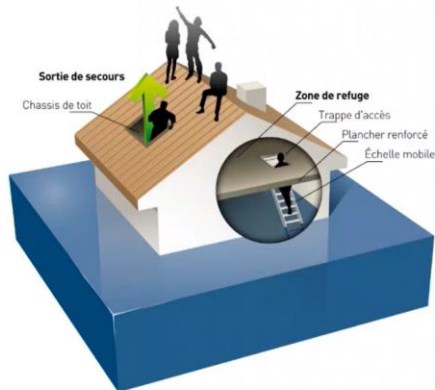
La mise en place de mesures d'adaptation du territoire nécessite de définir clairement et collectivement ce que l'on est prêt à quitter comme impact sur cette base, on peut définir la stratégie globale articulant l'intervention sur chaque territoire selon les contextes spécificités.

Un autre travail phénoménal à mener concerne l'agriculture. En plus de s'être urbanisé, le territoire a vu une disparition d'un certain nombre d'éléments végétaux. Comment réimplanter tout cela tout en maintenant l'agriculture ? Il faut réaménager le territoire pour essayer de retenir l'eau, ce qui implique parfois des modifications du relief. Tous les secteurs urbanisés et non-urbanisés sont concernés.

En travaillant sur les milieux récepteurs, l'urbanisation est repensée :



On peut même prévoir des zones inondables au sein des villes sans porter préjudice aux infrastructures. Les anciens sites d'activité industrielle ou les carrières sont également une opportunité pour la gestion de l'eau. Enfin, quoiqu'on fasse on aura toujours de l'eau dans nos maisons à un moment donné. Il faut donc réduire la vulnérabilité des habitations.



**relocalisation** dans un secteur non exposé



**élévation** du plancher de l'immeuble au dessus de la ligne d'eau



**construction de murs** (permanents ou temporaires) empêchant l'eau d'atteindre le bâtiment



**Etanchéification externe** empêchant l'eau de pénétrer dans le bâtiment (dry waterproofing)



**Etanchéification interne** limitant les dommages en cas d'inondation (wet waterproofing)

Toutes les considérations que j'ai abordées ne sont pas simplement un schéma d'ingénieur qui va gérer le passage de l'eau. Ici, il s'agit d'un véritable projet de société que l'on a monté pendant plus d'un an et demi, avec la population, le gouvernement wallon et les différentes institutions pour voir comment on arrive à gérer cette eau au niveau agricole, entreprise, paysager, mobilité,... Il faut également remettre en question la propriété foncière et les droits de construire car les constructions ont un impact sur les autres. Il faut donc une culture du bâti et de transition, une politique foncière et une culture du risque.

Cela mène à 3 principales questions :

- Les inondations et les risques climatiques amènent de nouveaux acteurs en termes d'aménagement du territoire qui ne sont pas du tout des aménageurs : les banques et les assureurs. Les banques commencent à avoir peur de financer des projets et les assureurs sont demandés par les réassureurs internationaux de fournir des analyses de risque pour chaque client. Il y a donc un risque à l'avenir d'avoir soit des refus d'assurance, soit des primes qui vont exploser, soit des remises en cause du système de solidarité.
- La vulnérabilité économique et environnementale : pour les activités économiques, il faut envisager la vulnérabilité au regard de toutes les dimensions de l'eau (inondations, pénuries, sécheresses, ...). Il faut donc des audits de vulnérabilité et ne retenir que les projets les plus vertueux.
- Les sols et leurs services rendus : la notion de sol a fortement émergé et est fondamentale. Cependant, toute une série d'acteurs (administrations, institutions, experts, agents de commune, ...) ne sont pas assez formés sur le sujet

Discussion:

*Q : Vous sentez-vous écoutés par les politiques ? Au vu des enjeux, le coût des infrastructures à modifier est-il facilement accepté ?*

- Un gros travail de pédagogie est effectué malgré certaines réticences et cela fonctionne globalement bien. Pour les élus, comme certains juristes nous l'ont expliqué, il y a un autre enjeu qui est la possible responsabilité manifeste en cas d'évènements graves si l' élu a pris des décisions en toute connaissance de cause.
- En termes de financement, on doit être à un demi-milliard grâce à toute une série d'appels à projets des différents ministres. Cette somme est nécessaire car des travaux tels que dégager des berges font directement appel à des génies civils. Il y a même des projets pour reméandrer des cours d'eau pour faciliter le stockage. Les initiatives vont devoir venir du public mais également du privé pour y arriver. En termes de temporalité, en Allemagne, on est entre 5 à 15 ans pour adapter, réparer et réaménager le territoire. Par contre, pour certaines parties du territoire et des modifications du relief, on est dans des délais de plus de 50 ans.

*Q : La difficulté pour les élus locaux est que s'ils n'octroient pas de permis pour ces raisons, le demandeur peut aller devant le Conseil d'Etat et obtenir gain de cause. Les instruments des élus locaux sont donc très limités. Tout le système juridique en termes d'urbanisation est donc à revoir.*

- En ce qui concerne les zones oranges et rouges, l' élu est protégé par la jurisprudence et le corpus juridique. Ne craignez pas les habitants qui pourraient aller devant le Conseil d'Etat, vous êtes protégés.

*Q : Les alternatives au béton sont-elles plus chères ?*

- Ça dépend de ce que vous privilégiez. On dispose d'analyses de permis et nous sommes chargés de mettre un avis hydrologique sur l'infiltration à la parcelle et parfois de donner les solutions que l'on propose. Donc cela dépend vraiment. Il est également intéressant de noter que les avis des intercommunales ne doivent pas être obligatoirement suivis, ce qui est un problème. Au niveau du coût, la tension est toujours entre le point de vue de la personne privée ou celui de la collectivité et des conséquences que l'inaction peut avoir.

*Q : Dans l'actualité, on parle beaucoup de la loi sur la Restauration de la Nature. Pensez-vous que cela va dans le bon sens ou faudrait-il davantage se concentrer sur l'adaptabilité au changement climatique ?*

- Il me semble qu'on a très peu de perspectives pour savoir quoi faire aujourd'hui. De nombreuses questions sur les perspectives restent en suspens et c'est donc difficile de savoir comment et qui doit donner les impulsions. Les prix des assurances sont par exemple de bons indicateurs des prospects face à la sinistralité. Personnellement je crois en les impulsions du marché. Par exemple, aujourd'hui, les biens près des rivières sont chers, cela pourrait changer dans quelques années.